



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



Convention

pour un partenariat stratégique

– La Convention –

Entre les signataires :

FEHAP – Fédération des Etablissements. Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, fédérant près de 3800 établissements de santé et pour le secteur médico-social – www.fehap.fr,

ASINHPA – Association des Structure d'Informatique Hospitalières Publiques Autonomes, réunissant les 8 opérateurs publics dans le domaine systèmes d'information hospitaliers, www.asinhma.org,

LESISS – Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, fédérant près de 120 entreprises spécialisées – www.lesiss.org,

Un partenariat stratégique est engagé avec cette convention tripartite, visant à :

- ✓ créer un espace de confiance entre donneurs d'ordres et prestataires spécialisés,
- ✓ accélérer le développement du numérique en santé au service du bien-être de nos concitoyens,
- ✓ anticiper les difficultés de gouvernance,
- ✓ améliorer la qualité des systèmes d'information de santé tant sanitaires que médico-sociaux.

EXPOSE DES MOTIFS

Les nombreux rapports et études publiés par les services de l'Etat ou par les instances communautaires sont unanimes dans leurs conclusions : la France affiche aujourd'hui un important retard dans le déploiement de systèmes d'information intégrés interopérables de qualité au service des acteurs de la santé, tant au niveau sanitaire que médico-social.

Les nombreuses évolutions technologiques et réglementaires impulsées par la puissance publique induisent des difficultés pour les deux principaux acteurs concernés.

D'une part, pour les adhérents de la FEHAP et plus particulièrement pour ses petits établissements qui n'ont pas les moyens d'en maîtriser toute la teneur technique. D'autre part, pour les prestataires qui doivent les mettre en œuvre. Ces difficultés suscitent parfois des incompréhensions et un climat de méfiance vis-à-vis des prestataires, et des conflits pourraient être évités ou réduits s'ils étaient anticipés par une gouvernance adaptée entre la FEHAP, l'ASINHPA et LESISS.

Par ailleurs la FEHAP, considérant que la qualité logicielle, l'interopérabilité et l'urbanisation des systèmes d'information de santé constituent des enjeux majeurs pour ses adhérents, a engagé depuis deux années déjà un important effort d'investissement en urbanisation et en qualité logicielle, validé en interne par ses commissions.

Constatant les difficultés à résoudre seuls ces différents problèmes, **les présents signataires affichent leur détermination à mettre en œuvre un partenariat stratégique ambitieux mais réaliste** en vue de mettre en place dès à présent un espace de dialogue constructif basé sur la confiance.

OBJECTIFS ET MOYENS

Ce partenariat stratégique, conçu et promu par les acteurs spécialisés de la société civile, vise à mutualiser les ressources et expertises au service de systèmes d'information de santé (intégrant le sanitaire, le médico-social, et le social) performants, entre autres dans deux domaines fondamentaux :

- ✓ **L'interopérabilité des logiciels**, indispensable au partage d'information pour une coordination optimisée des soins et des prises en charge des usagers ;
- ✓ **La qualité des produits et services offerts** aux utilisateurs et à leurs patients et /ou usagers afin de sécuriser les prises en charge et réduire les pertes de chance.

Dans cet esprit, la présente initiative vise à devenir une référence pour assurer la mise en œuvre de ces deux impératifs. Elle s'inscrit entre autres dans les deux projets portés par le gouvernement : d'une part le *programme « Hôpital Numérique »*, porté par le Ministère des affaires sociales et la Santé, d'autre part *la filière « Hôpital Numérique »* portée par le Ministère du redressement productif, présentée en septembre 2013 dans le cadre de la *Nouvelle France Industrielle*.

Le présent partenariat stratégique cherchera ainsi à faciliter le rapprochement et la bonne articulation entre ces deux projets portés par la puissance publique, à éviter le risque de redondances ou d'inutile complexité, à veiller que les contraintes propres au secteur médico-social soient bien prises en compte, et à mutualiser les ressources rares.

Sans restreindre son champ d'application, ce partenariat stratégique s'appuiera dans un premier temps sur deux actions concrètes :

- ✓ **Création dès à présent d'un Observatoire des Projets de Systèmes d'Information de Santé**, impulsé par la FEHAP auquel l'ASINHPA et LESISS apporteront soutien et expertise ; cet Observatoire devra **être opérationnel en janvier 2014** ;
- ✓ **Evolution rapide de la « Charte BP6 »** (Bonnes Pratiques en Systèmes d'Information de Santé), afin de **prendre en compte les besoins et possibilités des établissements adhérents de la FEHAP** en matière d'interopérabilité et de qualité logicielle.

Au final, ce partenariat stratégique mobilise les établissements représentés par la FEHAP et les prestataires majoritairement adhérents de l'ASINHPA et de LESISS. Il vise à privilégier les apports des experts de terrain dans un espace collaboratif et de confiance. Il est ouvert aux autres Fédérations d'établissements, et à tout prestataire qui souhaitera participer à l'amélioration de la qualité de son offre en adhérant à l'une ou l'autre des deux Organisations signataires qui le représenteront.

Les travaux nécessaires à la réalisation des objectifs mentionnés débiteront immédiatement après la signature de la présente convention.

A Toulouse, le 6 novembre 2013,

Pour la FEHAP, le Président
Antoine DUBOUT



Pour LESISS, le Président
Bernard D'ORIANO



Pour l'ASINHPA, le Président
Hugues DUFÉY

